



Vol de chantier en réunion

Par **karine**, le **15/05/2008** à **16:55**

Bonjour,

il y à deux semaines à 23h30 mon amis ses deux frères et moi avons commis un vol sur un chantier en bordure de route nous avons pris 29 parpaings. Ce vol à été commis avec mon véhicule (un utilitaire) que j'ai acheté 2 mois avant.

Nous nous sommes fait prendre par la police une fois arrivé près de chez moi, ils ont procédé au contrôle des papiers et du véhicule j'ai en plus oublier de faire changé les anciennes plaques d'immatriculation (j'ai fait faire les nouvelles plaques mais je ne l'ai ai pas posé) oubli de ma part car j'ai fait faire la carte grise à mon nom.

C'est moi qui conduisais le véhicule.

Nous sommes donc allés en garde à vue tous les quatres là ou j'ai raconté au policiers que nous avons volé les parpaings sur un chantier.

mes amis ont également racontés la même chose que moi. J'ai dis au agent de police que nous avons volé ces parpaings dans l'intention de restaurer notre maison. Il n'y à eu aucune fracture du chantier, aucun dégats matériels de plus les policiers ont rapporter les parpaings à l'entreprise le lendemain matin.

Je regrette cet acte idiot, j'ai eu une bonne leçon je ne recommencerai jamais car j'ai eu très peur.

Je souhaiterai savoir ce je risque je n'ai pas de casier judiciaire mon amis n'à pas de casier judiciaire mais j'ai un de mes beau frère qui à déjà un casier pour des actes similaires.

Par **frog**, le **15/05/2008** à **18:41**

Bonjour karine,

[citation]Je regrette cet acte idiot, j'ai eu une bonne leçon je ne recommencerais jamais car j'ai eu très peur. [...] Je souhaiterais savoir ce je risque je n'ai pas de casier judiciaire mon amis n'a pas de casier judiciaire[/citation]

Votre cas fait partie de ceux que les policiers qualifient souvent "d'affaire de merde", et pour cause : On a à faire (je suppose dans votre cas) à des primo-délinquants sans fond méchant, qui avoueront tout sur le champ plutôt que de raconter des histoires à dormir debout, qui n'opposeront aucune résistance lors de leur interpellation plutôt que de frapper et mordre au sang les agents interpellateurs, qui sans doute aussi déclineront poliment la visite du médecin au cours de la garde à vue plutôt que de faire perdre du temps aux policiers (et de l'argent à l'Etat), etc. Bref, vous n'êtes pas le gros gibier dont pourrait être fier toute la brigade. Et si on traite votre affaire, c'est un peu en traînant des pieds, par conscience professionnelle mais sans trop de conviction.

Quelle réponse pénale donne-t-on à ces cas là ? Pour le vol : à 95% de chances, ce sera soit rien du tout (un classement sans suite), soit un rappel à la loi (le Procureur de la République ou un de ses représentants vous convoque et vous fait la morale en vous expliquant que c'est mal de voler).

Dans les deux cas, on se doute que l'état pitoyable des cellules de garde à vue, la nuit de sommeil peu reposante, l'ambiance conviviale avec vos camarades de cellule, le bon goût des plateaux repas et la consistance équilibrée du petit déjeuner vous auront de toute façon dissuadé de recommencer. — Vu le prix d'un parpaing, je ne doute pas un seul instant que vous préférerez désormais contribuer au chiffre d'affaires des magasins de bricolage plutôt que de gagner une nouvelle nuit à l'hôtel commissariat.

[citation]plaques d'immatriculation,...[/citation]

Pour l'histoire des plaques d'immat' et compagnie, je ne sais pas du tout ce qui peut encore vous tomber dessus. Une amende sans doute, quelques points de retrait, bref, dans cet ordre de grandeur.

[citation]j'ai un de mes beau frère qui à déjà un casier pour des actes similaires.[/citation]

Là, ça pourrait se corser pour le concerné. Il a déjà été condamné pour vol, ou il a juste fait de la garde à vue pour vol sans qu'il ne soit donné de suites à son affaire ? Dans quelles circonstances cela s'est passé ? A quand remontent les faits ?